

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 NOVEMBRE 2011**
Adopté en séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2011

L'an deux mil onze, le dix-huit novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipal de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Sénateur-Maire de Gujan-Mestras.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2011

PRESENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Sénateur-Maire de Gujan-Mestras

Jacques CHAUVET, Xavier PARIS, Elisabeth REZER-SANDILLON, André MOUSTIÉ, Evelyne DONZEAUD, Thomas JUSTIN, Sylvie POIRIER, Pierre ESPILONDO, Anne-Marie CAMPET, adjoints

Michèle BOURGOIN, Vahid HAJEB, Annie DUROUX, David DELIGEY, Nicole NUGEYRE, Michel FOUQUET, Maryse LALANDE, Ludovic DUCOURAU, Denise PRINGAULT, André CASTANDET, Mireille MAZURIER, Chantal DABE, Richard HISS, Michel MORA, Sophie BARBOT, Marc ODEZENNE, Sylviane STOME, Patrick LOPEZ, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION

Patrick MALVAES a donné procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Julien SUSPERREGUI a donné procuration à Sylvie POIRIER

Marie-Pierre ATKINSON a donné procuration à Anne-Marie CAMPET

Annie KHELOUFI a donné procuration à Michel MORA

Fabrice VERDELET a donné procuration à Sylviane STOME

Richard HISS a été nommé secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2011

DECISIONS MUNICIPALES prises en application de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales -

ADMINISTRATION GENERALE

- 2011-11 01 - Recensement de la population
- 2011-11 02 - Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse
- 2011-11 03 - Participation hébergement gendarmes affectés au détachement saisonnier de surveillance et d'intervention sud au profit de la mairie de Biganos
- 2011-11 04 - Casino du lac de la Magdeleine - affectation du compte n° 471

POLITIQUE DE LA VILLE

- 2011-11 05 - Convention relative à l'aménagement de la seconde tranche de la piste cyclable avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
- 2011-11 06 - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage par France Telecom pour les travaux allée des Grives
- 2011-11 07 - Participation à la surcharge foncière et demande de subvention au Fonds d'Aménagement Urbain pour des programmes de logements locatifs aidés
- 2011-11 08 - Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme

FINANCES

- 2011-11 09 - Budget 2011: Décision modificative n°2- Cinéma passage au numérique
- 2011-11 10 - Budget 2011: Décision modificative n°3- Patrimoniale
- 2011-11 11 - Taxe d'aménagement- Fixation du taux
- 2011-11 12 - Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2012 Ville-Port

RESSOURCES HUMAINES

- 2011-11 13 – Tableau des effectifs

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Mes chers collègues merci, Richard HISS est secrétaire de séance s' il veut bien. Quelques informations : tout simplement je voudrais souhaiter la bienvenue à monsieur Jean-Paul MANZANO qui est notre nouveau receveur, notre trésorier, le bon terme c'est trésorier, c'est trésorier, voilà, aujourd'hui il fait un intérim, mais il va prendre en charge la recette perception de La Teste le 1er janvier donc cette direction par intérim il l'a fait depuis le 20 octobre qui est la date du départ de son prédécesseur monsieur NOMBLOT, tout en conservant d'ailleurs pour l'instant la direction de la recette-perception de Langon dont il est issu. C'est dire combien j'apprécie votre présence monsieur le receveur ce soir monsieur le trésorier, je vous souhaite en tout cas la bienvenue au nom de tout le conseil municipal et en mon nom bien sûr et je suis certaine que nous allons mettre tout en oeuvre pour avoir une aussi bonne coopération qu'avec votre prédécesseur qui ne manquait pas non plus nos conseils et j'apprécie beaucoup cela. Voilà, bienvenue et nous passons si vous en êtes d'accord aux décisions municipales prises en application de l'Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités, on a deux décisions municipales sur des questions de formations il y a des explications? Non? Donc je les considère comme ok. Nous passons donc à la première délibération qui est sur le recensement de la population et c'est Annie CAMPET qui va rapporter.

01-RECENSEMENT DE LA POPULATION

Rapporteur : Anne-Marie CAMPET

Comme chaque année, nous avons le recensement général de la population à effectuer avec la collaboration de l'INSEE.

Cette année il s'effectuera du 19 janvier au 25 février 2012.

Trois agents recenseurs seront recrutés sur cette période.

La rémunération des agents recenseurs est librement déterminée par le Conseil Municipal.

Je vous propose d'une part de maintenir le mode de rémunération en vigueur lors du recensement général de 2011, c'est-à-dire de rémunérer les agents au bulletin et à la feuille de logement et d'en fixer le montant à :

- 1,54 euro par bulletin individuel collecté,
- 1,02 euro par feuille de logement collectée.

Marie-Hélène DES ESGAULX : Très bien merci madame le rapporteur, pas de remarque sur ce dossier? Je le mets aux voix, des oppositions? Des abstentions? Il n'y en a pas il est donc adopté. Nous passons à la délibération sur le renouvellement du contrat enfance-jeunesse et le rapporteur est Sylvie POIRIER.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

02 - RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Rapporteur : Sylvie POIRIER

Depuis 1998, la Ville de Gujan-Mestras a signé 3 Contrats Enfance et 3 Contrats Temps Libres Jeunes.

Ces contrats ont pour objectif de développer et d'améliorer les modes d'accueil des enfants et des jeunes.

Il s'agit de contrats de cofinancement concernant toutes les dépenses nouvelles pour des actions quantitatives et qualitatives en faveur des enfants et des jeunes (de 0 à 5 ans pour le Contrat Enfance, et à partir de 6 ans pour le Contrat Temps Libres Jeunes).

En 2007, année de renouvellement de ces contrats, la CAF a changé ses modalités de contractualisation en passant par la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse.

D'une durée de 4 ans (2007-2010), le CEJ reprenait les grands travaux éducatifs en cours. Les axes développés dans le Contrat Enfance sont passés dans le « Volet Enfance », en dehors du centre de loisirs maternel qui a rejoint les axes du Contrat Temps Libres dans le « Volet Jeunesse ».

Le CEJ a conservé, à travers le cofinancement, sa dynamique de développement en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

La Caisse d'Allocations Familiales poursuit son action de soutien aux côtés de notre Ville et nous propose de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse pour 4 ans (2011-2014).

Ce renouvellement nous permet de développer des actions nouvelles :

- la réservation de deux places supplémentaires pour les familles Gujanaises sur la structure d'accueil petite enfance inter-entreprises « Les Coccinelles » (de 8 à 10 places).
- le renforcement de l'accompagnement à la parentalité, par la mise en place d'un troisième temps d'accueil sur le Lieu d'accueil enfants parents qui a une fréquentation régulière importante
- le passage de 80% à un temps plein pour le temps de pilotage enfance afin de valoriser le travail du service primo-accueil.

Je vous demande donc d'autoriser le Maire ou son représentant à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales le Contrat Enfance Jeunesse dont la convention est annexée à la délibération.

Marie-Hélène DES ESGAULX : Merci madame le rapporteur. C'est un travail considérable ce renouvellement du contrat enfance-jeunesse, je veux en féliciter bien évidemment votre rapporteur Sylvie POIRIER mais aussi les deux coordinatrices de notre ville qui vraiment sur ce dossier qui font beaucoup de travail et il faut justifier de beaucoup de choses c'est quand même très compliqué. Est-ce qu'il y a des remarques? Il n'y en a pas je peux le mettre aux voix? Des oppositions? Des abstentions? C'est donc adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

Participation hébergement des gendarmes affectés au détachement saisonnier de surveillance et d'intervention au profit de la mairie de Biganos et le rapporteur est Michel FOUQUET qui est arrivé je le redis pour le compte-rendu. Tu as la parole cher Michel. Tu veux que je ferme, il faudrait aussi que....oui ça marche.

Michel FOUQUET: oui ça marche, merci madame le Sénateur-Maire

**03- PARTICIPATION HEBERGEMENT GENDARMES AFFECTES AU
DETACHEMENT SAISONNIER DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION SUD
AU PROFIT DE LA MAIRIE DE BIGANOS**

Rapporteur : Michel FOUQUET

Lors de la dernière saison estivale, la Gendarmerie de BIGANOS a bénéficié d'un dispositif renforcé pour constituer le détachement de surveillance et d'intervention sur les communes de BIGANOS, AUDENGE, MARCHEPRIME, MIOS et GUJAN-MESTRAS.

Ce détachement était basé sur BIGANOS.

Cette année, la Ville de BIGANOS, a sollicité de nouveau le concours financier des collectivités concernées pour la location des bungalows destinés à l'hébergement des gendarmes saisonniers.

Le montant de la participation incombant à la Ville de GUJAN-MESTRAS s'élève à 3 471,27 € (trois mille quatre cent soixante et onze euros et vingt sept centimes).

Je vous invite, dès lors à :

- Approuver le montant de l'aide sollicitée par la Ville de BIGANOS ;
- Accepter le mandatement de cette somme ;
- Autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

Marie-Hélène DES ESGAULX : Merci monsieur le rapporteur. C'est quand même un gros effort de la ville auquel se rajoute ce que nous payons au titre des appartements, des maisons que nous louons, des locations qui sont faites pour accueillir aussi des gendarmes l'été, donc c'est quand même un gros effort que nous faisons dans ce domaine là. Y-a-t-il des remarques? Il n'y en a pas, je mets aux voix, des oppositions? Des abstentions? Il est ainsi décidé.

Nous passons au casino du lac de la Magdeleine avec l'affectation du compte 471 et le rapporteur est David DELIGEY.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

04- CASINO DU LAC DE LA MAGDELEINE - AFFECTATION DU COMPTE N°471

Rapporteur : David DELIGEY

Conformément au décret n° 57-636 du 24 mai 1957, codifié aux articles D.2333-75 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, pris pour application de la loi n° 55-366 du 3 avril 1955, codifiée à l'article L.2333-57 du même code, les sommes correspondant à la moitié des recettes supplémentaires dégagées au profit du Casino sont inscrites à un compte spécial ouvert dans ses livres sous le numéro 471, compte "prélèvement à employer", et doivent être consacrées à l'amélioration de l'équipement touristique.

En outre, l'article 4 du cahier des charges, approuvé par délibération en date du 18 décembre 2000, constitutif du contrat de délégation de service public liant la Ville de Gujan-Mestras à la société du Casino du Lac de la Magdeleine, dont la signature a été approuvée par délibération en date du 14 janvier 2002, dispose que ces sommes devront être destinées à des travaux d'investissements portant sur l'amélioration de l'équipement du Casino et de ses abords, en vue notamment d'augmenter son pouvoir attractif.

A ce jour, les sommes inscrites à ce compte représentent 283 804 €.

La société Casino du lac de la Magdeleine, délégataire de l'exploitation du Casino de GUJAN-MESTRAS, souhaite pouvoir utiliser ces sommes inscrites au crédit de compte pour financer des travaux de rénovation du restaurant du Lodge, d'environ 80 638 € HT, et se décomposant comme suit :

- Travaux de peintures intérieures : 19 252,43 €
- Plafonds et Murs : 36 385,60 €
- Électricité : 10 000,00 €
- Lot luminaires : 15 000,00 €

La Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie en date du 18 novembre 2011, a émis, à l'unanimité, un avis favorable quant à l'affectation de ce compte.

Je vous propose donc :

- d'accepter le principe de cette affectation de compte.

Marie-Hélène DES ESGAULX : Merci monsieur le rapporteur. Pour le procès verbal je voudrais signaler l'arrivée de Vahid HAJEB, qui était d'ailleurs là pour la précédente délibération et qui a voté sur la précédente délibération. Merci Vahid de nous avoir rejoint. Alors sur le casino moi j'ai pas grand chose à rajouter à ce qu'a excellemment rapporté David DELIGEY, sauf que ce que je veux dire c'est que ça n'a rien à voir avec les sommes que nous touchons nous du casino, on a un avis à donner, on a reçu leur dernier bilan, sur ce dernier bilan qui est daté du 31 octobre 2010, puisqu'on n'a pas encore le 31 octobre 2011 bien évidemment, ce que l'on peut dire c'est que maintenant ils sont « in bonis », ils gagnent de l'argent, c'est quand même très important à mes yeux bien sûr, ils gagnent très exactement sur cet exercice là 688 326€, ce qui leur permet avec ce résultat extrêmement bénéficiaire de couvrir le solde des dernières, des derniers reports de résultats déficitaires qu'ils avaient obtenus auparavant et qui étaient de l'ordre de 363 664€ pour être même précis. Voilà donc maintenant ça leur fait des capitaux propres, positifs de 445 448€ c'est tout à fait remarquable, donc moi je suis très satisfaite de ces résultats. Et pour la ville

surtout ce que je peux vous dire c'est qu'aujourd'hui nous avons encaissé quelque chose comme 850 000€ à aujourd'hui, puisqu'en octobre on était à 770 000 et de, de mémoire on a dû encaisser 80 000, donc nous sommes à 850 000 et il nous reste encore le mois de novembre à encaisser sur cet, sur l'exercice parce que là ça va de décembre à décembre. Donc pour la ville on avait budgété beaucoup moins que ça. Donc ça n'a rien à voir cette affectation, nous devons donner un avis, autoriser cette, moi je n'y vois que des avantages parce que je vous rappelle que le local reviendra à la ville, fera l'objet d'un loyer et donc en fonction, je crois que c'était au bout de 15 ans quelque chose comme ça, donc il vaut mieux que le bâtiment soit bien aménagé, soit entretenu donc tant mieux s'ils font des travaux sur le restaurant. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce dossier? Madame STOME

Sylviane STOME : Alors il y a des, nous n'avons jamais participé à la signature du contrat, nous n'avons jamais participé...

Marie-Hélène DES ESGAULX : Moi non plus, c'était avant que je devienne maire...

Sylviane STOME : Nous n'avons pas participé non plus à la commission consultative des services publics locaux, enfin c'est vrai que le casino c'est quand même quelque chose de particulier.

Marie-Hélène DES ESGAULX : C'est tout à fait vrai.

Sylviane STOME : Ils font avec leur argent ce qu'ils veulent, c'est un contrat enfin ça a été signé dans le contrat que nous n'avons pas signé donc nous nous abstiendrons, nous ne voulons pas participer donc nous nous abstiendrons.

Marie-Hélène DES ESGAULX : Vous vous abstenez ou vous ne voulez pas participer?

Sylviane STOME : Ça revient au même puisque on nous a dit qu'on ne pouvait pas ne pas participer donc....il y a eu une fois où on nous a dit quand on voulait s'abstenir qu'on voulait ne pas participer, on nous a répondu que ça correspondait à une abstention.

Marie-Hélène DES ESGAULX : Oui mais enfin quand même, c'est deux attitudes différentes ne pas participer au vote....

Sylviane STOME : Nous ne participons pas au vote

Marie-Hélène DES ESGAULX : C'est tout à fait votre droit, vous avez le droit de ne pas participer au vote, je ne vois pas pourquoi vous n'auriez pas ce droit. Donc on enregistre cette non participation au vote du groupe socialiste. Moi je redis que simplement quand vous dites « ils font ce qu'ils veulent » bien sûr dans leurs résultats. Sur ce qui est versé à la ville ils ne font pas ce qu'ils veulent, monsieur le trésorier est là, je ne veux pas lui donner la parole bien évidemment mais il n'en demeure pas moins que nous ça nous est transmis par la trésorerie ce que nous touchons. C'est pas le casino qui nous verse à nous, c'est un prélèvement qui est fait sur les jeux et qui est fait par la trésorerie et qui est, qui arrive sur les comptes de la ville donc nous, nous ne touchons rien et nous sommes comme vous le dites, voilà...je comprends votre appréhension, non non non nous ne touchons à rien du tout mais c'est une ...bien sûr c'est proportionnel à leurs enjeux, à leurs jeux etc etc....Là c'est vraiment les autoriser à faire des travaux, je le redis, sur un local qui reviendra à la propriété de la ville et que la ville pourra toucher un loyer, je pense si je regarde monsieur BRISSON il va peut être me confirmer que c'est 15 ans....18 ans , voilà c'était 18 ans, d'ailleurs c'était emphytéotique, 18 ans très juste, donc au bout de 18 ans, en plus du prélèvement sur les jeux que nous avons, dont nous bénéficions, en plus de ce qu'ils nous versent au titre d'animations culturelles parce que, n'oublions pas qu'ils

paient pour l'opéra, ils paient pour les feux d'artifices, en plus de ça ils devront payer un loyer pour le local donc on a intérêt à ce que le local soit bien entretenu et soit ...voilà. C'est la raison pour laquelle je ne vois aucune malice à autoriser ces travaux dont, qui sont d'un montant de relativement modeste 80 638€ alors qu'ils ont sur leur compte quelque chose comme 283 804€ voilà. Ok je mets donc aux voix, oui monsieur HISS

Richard HISS : Oui madame le maire je ne participe pas au vote pour d'autres raisons étant leur banquier voilà je.....

Marie-Hélène DES ESGAULX : Ça me paraît une bonne sagesse là. Donc non participation au vote non seulement du groupe socialiste enfin du groupe de monsieur VERDELET pardonnez-moi et de monsieur Richard HISS, je mets aux voix. Y-a-t-il des oppositions? Des abstentions? Il n'y en a pas , ce dossier est donc adopté à l'unanimité.

Convention relative à l'aménagement de la seconde tranche de la piste cyclable avenue du maréchal de Lattre de Tassigny, Pierre ESPILONDO en est le rapporteur.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité (Richard HISS, Fabrice VERDELET, Sylviane STOME et Patrick LOPEZ n'ont pas participé au vote)

05- CONVENTION RELATIVE A L' AMENAGEMENT DE LA SECONDE TRANCHE DE LA PISTE CYCLABLE AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY

Rapporteur : Pierre ESPILONDO

La Ville de Gujan-Mestras a engagé, avec le concours du Conseil Général de la Gironde et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud, l'aménagement de l'avenue De Lattre de Tassigny.

La première tranche a été réalisée en 2009 sur le tronçon situé entre la rue Déjean-Castaing et l'allée du Paradis. La seconde tranche concernera la portion située entre l'allée du Paradis et la Place du Vieux Marché sur une longueur de 450 mètres environ.

La piste cyclable de l'avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny figure au programme pluriannuel de des travaux de pistes cyclables de la COBAS approuvé par délibération du 18 février 2010.

Afin de ne pas dissocier la réalisation des parties voirie, trottoir et piste cyclable, la COBAS souhaite donc confier à la ville la réalisation de cet aménagement.

Le projet de convention, joint en annexe à la présente délibération, fixe les conditions financières qui s'élèveront à 95 000 € H.T. et les attributions de la commune:

- établissement des plans, descriptifs nécessaires à la réalisation de l'opération
- passation et attribution des marchés de maîtrise d'oeuvre ou de travaux aux entreprises chargées de réaliser les opérations suivant les modalités qu'elle choisira ou passation de bons de commandes au titre des marchés à commande qu'elle a passé et qui répondent aux besoins de la présente opération
- versement des acomptes liés aux marchés de travaux et de toutes sommes nécessaires à l'exécution de l'ouvrage
- suivi, contrôle et coordination de l'exécution des travaux sur le plan technique, juridique et financier

- réception des ouvrages et exécution de toutes les tâches garantissant le parfait achèvement des ouvrages et la clôture des comptes

Je vous demande donc:

- d'approuver les termes de cette convention,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention

Marie-Hélène DES ESGAULX : merci cher Pierre, y-a-t-il des remarques sur ce dossier? Il n'y en a pas? Je le mets aux voix , des oppositions? Des abstentions? Il n'y en a pas c'est donc une délibération adoptée à l'unanimité je vous en remercie.

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage par France Telecom pour les travaux allée des Grives, et bien c'est toujours Pierre ESPILONDO qui rapporte.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

<p align="center">06- CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE PAR FRANCE TELECOM POUR LES TRAVAUX ALLÉE DES GRIVES</p>
--

Rapporteur : Pierre ESPILONDO

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la voirie de l'allée des Grives, nous avons souhaité supprimer quatre portées de câbles téléphoniques entre le n° 28 et le n° 44 afin d'améliorer l'environnement et mettre en place un nouveau réseau d'éclairage public.

Le génie civil est prévu dans les travaux d'aménagement de cette allée. Les études, la dépose du matériel existant et le câblage en souterrain seront assurés par France Telecom.

Les modalités techniques et financières de l'opération sont définies dans la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage annexée à la présente ainsi que le devis concernant le coût de l'étude de génie civil et du câblage.

Je vous demande donc:

- d'approuver les termes de la convention,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Marie-Hélène DES ESGAULX : Merci monsieur le rapporteur. On est tous d'accord pour cette convention de délégation, on n'a pas trop le choix d'ailleurs. Je mets aux voix, des oppositions? Des abstentions? Il en est ainsi décidé;

Participation à la surcharge foncière et demande de subvention au Fonds d'Aménagement Urbain (F.A.U.) pour des programmes de logements locatifs aidés je donne la parole à Michèle BOURGOIN

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

07- PARTICIPATION A LA SURCHARGE FONCIERE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'AMENAGEMENT URBAIN (F.A.U.) POUR DES PROGRAMMES DE LOGEMENTS LOCATIFS AIDES

Rapporteur : Michèle BOURGOIN

La Ville de Gujan-Mestras s'apprête à signer le prochain Contrat de Mixité Sociale avec l'Etat pour la période triennale 2011-2013.

Six opérations sont d'ores et déjà inscrites sur cette programmation, pour un total de 211 logements locatifs aidés.

Nom du Programme	Bailleur	Adresse	Nombre de logements programmés
« Birebois »	ARCHIPROD (Dubrous) VEFA Clairsienne	Rue du Docteur Dufourg	46
« Hourcade »	Foyer de la Gironde	Cours de Verdun	14
« Mestrassseau »	Gironde Habitat	Chemin du Mestrassseau	26
« Les Pins de la Ruade »	ARCHI PROD (Dubrous) VEFA Gironde Habitat	Allée de Bordeaux	85
« Le Noroît » Tranche 2	Gironde Habitat	Rue Pasteur	35
« La Martinière »	EUROPEAN HOMES (PLS)	Cours de la République	5
			211

L'aboutissement de certaines de ces opérations nécessite un soutien financier de la part de la Ville, sous la forme de « surcharge foncière », qui permet, outre la réalisation des opérations, de garantir la qualité de ces dernières, qu'il s'agisse de l'architecture, de la densité et de la volumétrie.

Cette surcharge foncière est généralement répartie en trois tiers entre Ville, Etat et opérateur. Pour la Ville, ces efforts financiers consacrés au logement social sont ensuite déductibles de la pénalité payée pour les logements sociaux manquants au regard de la loi SRU. Cette déduction est appliquée sur l'exercice budgétaire N+2 de celui de la dépense.

Les conditions de versement de la surcharge foncière sont déterminées entre les parties et réparties généralement en trois tiers, un à l'obtention du permis de construire ou au démarrage des travaux, le deuxième en cours de chantier et le solde à la livraison.

En parallèle et afin d'alléger le portage foncier des opérations, nous pouvons solliciter le Fonds d'Aménagement Urbain (FAU) qui peut subventionner à hauteur de 40 % du montant des crédits alloués à ces efforts en faveur du logement social. Cette subvention ne peut bien entendu être ensuite déduite de la pénalité SRU, mais permet de récupérer à plus court terme une partie des crédits mobilisés pour favoriser la production de logement social.

Le tableau suivant détaille les opérations, la surcharge foncière demandée et la subvention attendue du F.A.U.

Nom du Programme	Bailleur	Adresse	Nombre de logements programmés	Aide à la surcharge foncière	FAU
« Hourcade »	Foyer de la Gironde	Cours de Verdun	14	40 000 €	8 000 €
« Mestrassseau »	Gironde Habitat	Chemin du Mestrassseau	26	110 000 €	44 000 €
« Le Noroît » Tranche 2	Gironde Habitat	Rue Pasteur	35	102 500 €	41 000 €

Je vous demande donc :

- De verser à la S.A. d'H.L.M. Le Foyer de la Gironde une participation de 40 000 euros au titre de la participation communale à la surcharge foncière de l'opération « Hourcade ».
- De verser à l'OPAC Gironde Habitat une participation de 110 000 euros au titre de la participation communale à la surcharge foncière de l'opération « Mestrassseau »;
- De verser à l'OPAC Gironde Habitat une participation de 102 500 euros au titre de la participation communale à la surcharge foncière de la deuxième tranche de l'opération « Le Noroît »;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter une subvention du Fonds d'Aménagement Urbain pouvant atteindre au maximum 40 % de la part communale des actions foncières et immobilières en faveur du logement locatif social, pour les opérations suivantes :
 - ✓ « Hourcade » Foyer de la Gironde, subvention demandée de 8 000 euros.
 - ✓ « Mestrassseau » Gironde Habitat, subvention demandée de 44 000 euros.
 - ✓ « Le Noroît » Tranche 2 Gironde Habitat, subvention demandée de 41 000 euros.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions, actes et pièces relatives à la présente délibération.

Marie-Hélène DES ESGAULX : Merci chère Michèle merci beaucoup c'est assez compliqué tout ça

Michèle BOURGOIN : Avec grand plaisir d'ailleurs

Marie-Hélène DES ESGAULX : Ça j'imagine que ça te fait fait très plaisir mais c'est quand même assez compliqué

Michèle BOURGOIN : Oui

Marie-Hélène DES ESGAULX : Je crois que Michel FOUQUET qui suit particulièrement ces dossiers notamment au niveau de la COBAS, a quelque chose à nous dire par suite d'un changement je crois du règlement d'intervention de la COBAS

Michel FOUQUET : Oui merci un simple commentaire, la COBAS participe à la politique de logement social (inaudible) pour ce qui concerne la surcharge foncière a décidé dans sa dernière délibération de cibler par commune 50 000€ donc pour les quatre communes pour participer au traitement de la surcharge foncière. Je crois que ce n'est pas exactement le cas sur ce dossier

précis mais de la même manière qu'on a marqué que l'Etat etc participe, la Cobas participe aussi de cette façon. Ce sera le cas pour une prochaine délibération.

Marie-Hélène DES ESGAULX : Merci beaucoup de cette précision et je demande à notre administration d'être vigilante, à Nicolas notamment, notre directeur général des services de faire suivre et de ne pas oublier de faire cette demande de 50 000€ pour le financement de l'une de nos opérations

Michel FOUQUET : Voilà, n'oublions pas, de dépenser les sous

Marie-Hélène DES ESGAULX : Non non non. Alors je mets aux voix s' il n'y a pas de remarque sur ce dossier, je mets aux voix, des oppositions, des abstentions? Il est ainsi décidé il est adopté à l'unanimité.

Modification n°3 du Plan Local Local d'Urbanisme rapporteur Jacques CHAUVET.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

08- MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Rapporteur : Jacques CHAUVET

La modification du PLU est la procédure de droit commun prévue à l'article L. 123-19 du Code de l'Urbanisme modifié par la loi du 13 décembre 2000, puis par la loi du 2 juillet 2003 qui dispose que les plans locaux d'urbanisme : « peuvent faire l'objet d'une modification lorsqu'il n'est pas porté atteinte à l'économie générale du plan et sous les conditions fixées aux b et c de l'article L. 123-13 du Code de l'Urbanisme».

Le PLU de Gujan-Mestras, approuvé en 2005, a fait l'objet de 2 modifications successives, en 2006 et en 2007. Le document aujourd'hui en vigueur nécessite de nouveaux ajustements destinés notamment à régler des difficultés d'interprétation du règlement d'urbanisme, à corriger certaines erreurs ou omissions, et à actualiser le document de zonage. La procédure de modification vise également à mettre en place des servitudes de mixité sociale pour permettre à la ville d'atteindre ses objectifs découlant de l'article 55 de la Loi SRU et du Programme local de l'Habitat (PLH) de la COBAS en matière de développement de l'offre de logements locatifs aidés.

L'économie générale du Plan local d'urbanisme reste inchangée.

La Commission Politique de la Ville a mené les travaux de définition et de rédaction des modifications à apporter au document en vigueur. Ces évolutions du document d'urbanisme trouvent une traduction réglementaire, sur les documents graphiques et les annexes. Les modifications suivantes sont arrêtées autour des 3 thèmes suivants:

- Favoriser – et valoriser- le développement du commerce de proximité et de l'activité économique et Touristique.

Ainsi, le projet de modification apporte quelques évolutions au PLU approuvé avec pour objectif: de faciliter le développement des commerces de proximité, de permettre d'optimiser

le foncier disponible par la restructuration de la station d'épuration située avenue de Césarée et celle du centre commercial Grand Large, avenue de Césarée, avec agrandissement du parking comme prévu dans le PLU approuvé de 2005.

D'autre part, afin de répondre à l'insuffisance d'accueil touristique sur la station, le règlement de la zone NL qui autorise les aires naturelles de camping permettra l'accueil des campings stricto sensu, à la conditions qu'ils puissent être raccordés au réseau public d'assainissement.

Les modifications apportées aux règlement sont donc les suivantes:

2. *revoir le nombre de places de stationnement exigées par commerces, créer une règle pour les « résidences services » qui n'existe pas aujourd'hui.*
 3. *Inclure une partie des terrains désaffectés de l'ancienne station d'épuration du SIBA avenue de Césarée dans la zone artisanale voisine.*
 4. *Permettre la restructuration du centre commercial Grand large et de son parking.*
 5. *Compléter les possibilités d'accueil de la zone NL pour les campings.*
- Nouvelles règles d'harmonie des constructions et de protection du cadre de vie.

Certains points réglementaires, d'interprétation difficile, méritent une réécriture. Des omissions ou des précisions sont également apportées au règlement d'urbanisme, qui n'évolue pas dans ses grandes lignes (hauteur, densité, emprise au sol, implantation). Les pourcentages d'espaces verts sont précisés dans les zones pavillonnaires afin de préserver l'aspect paysager des quartiers périphériques de la ville.

7. *Préciser les conditions de mesure des hauteurs ou des reculs des constructions.*
8. *Préciser que l'obligation de soumission des démolitions au permis de démolir ne concerne que les éléments remarquables du bâti identifiés au titre de l'article L123-1 -7ème.*
9. *Introduire de nouvelles règles relatives aux clôtures et aux haies végétales en façade sur voie.*
10. *Réécrire certaines règles techniques d'implantation des constructions pas assez précises.*
11. *Préciser certaines règles sur l'aspect des constructions.*
12. *Revoir les règles de recul des constructions en secteur UB.*
13. *Intégrer dans le règlement l'inventaire des arbres remarquables.*
14. *Préciser les règles relatives aux locaux à ordures ménagères.*

- Favoriser la mixité sociale – déclinaison du contrat de mixité sociale.

Gujan-Mestras est membre de la Communauté d'Agglomération du Sud- Bassin (COBAS) compétente en matière d'habitat. Elle est à ce titre, et sur la base du PLH communautaire, engagée sur un objectif de production de logements aidés.

Malgré d'importants efforts, de rattrapage, et la production régulière de logements sociaux de qualité, le déficit de ces logements au regard des 20% exigés par la Loi SRU avoisine les 1400.

La Ville a signé avec l'Etat un Contrat de Mixité Sociale visant à accroître la part du parc de logement locatif aidé sur la commune. Aux termes de ce Contrat, la Ville s'est engagée à

mettre en place des outils opérationnels d'urbanisme permettant de favoriser la production de logements sociaux.

Outre les possibilités de majoration du volume constructible, déjà applicables par délibération du Conseil Municipal, la procédure de modification vise à mettre en place des servitudes de mixité sociale et d'identifier des terrains sur lesquels un pourcentage de logements sociaux sera imposé dans les opérations. L'objectif est de permettre à la Ville, à travers la mixité sociale des futurs programmes de logements, de répondre à ses obligations légales et à la demande croissante de logement locatif aidé.

16. mise en place de servitudes de mixité sociale sur les secteurs UA, UB, UC et UD, 1 AU et 1 AUG du PLU pour toute opération de plus de 15 logements (35 % en nombre de logements), en application de l'article L123-1-5 16ème du code de l'urbanisme.

17. Réserve de terrains au titre de l'article L123-2-b du code de l'urbanisme où les programmes comporteront de 40% à 50 % de logements locatifs aidés.

- Mettre à jour la liste des emplacements réservés.

suppression des ER réalisés ou devenus sans objet.

L'ensemble de ces modifications est précisé dans la note de présentation annexée à la présente délibération.

L'enquête publique d'usage s'est déroulée du 4 septembre au 5 octobre 2011. Monsieur HEPP, Commissaire-Enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Bordeaux, nous a fait parvenir ses conclusions le 10 octobre dernier et a émis un avis favorable au projet de modification N°3 du PLU présenté par la commune.

15 remarques ont été formulées, parfois sans rapport direct avec la procédure en cours.

Le commissaire enquêteur s'est néanmoins prononcé favorablement sur plusieurs demandes, qu'il propose d'examiner à l'occasion d'une future révision du PLU. Ces demandes concernent des reclassifications de terrains, qui entraîneraient des modifications du zonage existant. Il paraît opportun d'étudier ces demandes à l'occasion d'une future procédure de révision ou de modification du PLU.

D'autres requêtes semblent pouvoir être prises en compte à l'occasion de la procédure en cours, étant donné leur modestie.

Il est ainsi demandé que le PLU, comme il le fait aujourd'hui pour les constructions existantes à l'intérieur des zones « N », offre une possibilité d'extension des constructions existantes régulièrement édifiées dans les zones agricoles. La même règle sera donc écrite pour ces deux zones.

Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à la création d'un emplacement réservé permettant de créer un pan coupé et un alignement au débouché d'une voie en impasse sur l'allée des grands champs. Des raisons de sécurité justifiant cette demande, il paraît opportun d'y répondre favorablement à l'occasion de la procédure en cours.

Parmi les personnes publiques associées ayant été consultées à l'occasion de la procédure, seulement deux ont retourné leur avis sur le projet de modification.

Le SIBA a souhaité que l'article relatif aux locaux poubelles prévoit que les points d'eau permettant le lavage des containers soient limités aux seuls locaux couverts, afin d'éviter tout ruissellement d'eaux polluées à l'occasion d'épisodes pluvieux. Le SIBA souhaiterait aussi profiter de la modification réglementaire pour rappeler l'obligation d'infiltration sur site des eaux pluviales

provenant des toitures, voiries et surfaces imperméabilisées. Le règlement a été modifié dans ce sens.

Je vous propose donc :

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal du 18 avril 2005 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de Gujan-Mestras ;

Vu l'arrêté municipal n°2011-194-158 PM .IS en date du 4 août 2011 soumettant à enquête publique le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme;

Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur,

Considérant que la modification du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L. 123-13 du code de l'urbanisme ;

D'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R. 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local (ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121 du code général des collectivités territoriales).

Conformément à l'article L. 123-10 du code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme modifié est tenu à la disposition du public en mairie de Gujan-Mestras, et dans les locaux de la Préfecture de la Gironde à Bordeaux.

La présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

Marie-Hélène DES ESGAULX : Et bien voilà encore une délibération technique et un peu difficile merci monsieur le rapporteur. On me dit qu'il y a une erreur de frappe, il convient de remplacer dans la délibération la référence à l'article L-123-1-16ème par l'article L-123-1-5-16ème

Jacques CHAUVET : C'est le cas

Marie-Hélène DES ESGAULX : C'est le cas oui parce que vous l'avez, mais par rapport à ce qu'on avait envoyé, il y avait cette petite erreur de frappe donc je le signale à nos collègues, on ne se permet pas de modifier une délibération sans le, même si c'est une erreur technique, sans le préciser. En fait sur cette modification n°3, je veux surtout dire moi que d'abord ce sont souvent des modifications très techniques de règles d'harmonie etc etc. Le point important c'est quand même que ça va nous permettre de favoriser la mixité sociale et donc de mettre en oeuvre le contrat de mixité sociale signé avec le Préfet, ça va nous permettre de pouvoir réaliser d'autres opérations de logements sociaux disons-le très clairement. Parce qu'aujourd'hui la source se tarit un peu et si on veut continuer à respecter nos objectifs il faut que l'on soit vigilant et que des terrains puissent permettre cette mise en oeuvre. Donc comme l'a dit excellemment le rapporteur le commissaire enquêteur a donné un avis favorable. Est-ce qu'il y a des remarques mes chers collègues? Madame STOME

Sylviane STOME : Oui moi j'ai simplement une question, la zone NL où on voudrait élargir enfin compléter les possibilités d'accueil pour les campings c'est laquelle?

Marie-Hélène DES ESGAULX : Il y en a plusieurs, ça peut même concerner notre camping municipal , il y en a plusieurs, monsieur le rapporteur si vos.....

Jacques CHAUVET : NL c'est toutes les zones qu'on a référencé actuellement en camping puisque le L du N c'est loisirs

Sylviane STOME : Oui

Marie-Hélène DES ESGAULX : Faut que tu appuies dessus là

Jacques CHAUVET : Ah pardon

Marie-Hélène DES ESGAULX : Et oui parce que pour le compte rendu ça serait bien

Jacques CHAUVET : Toutes les zones aujourd'hui qui sont référencées seront élargies de cette mesure. Toutes. Tous nos campings

Marie-Hélène DES ESGAULX : C'est pas un terrain en particulier, c'est pas une opération en particulier

Jacques CHAUVET : Elles sont déjà référencées sur notre PLU de cette façon là. On élargit.

Marie-Hélène DES ESGAULX : Mais ça peut aussi servir à notre camping à nous

Jacques CHAUVET : Bien sûr

Marie-Hélène DES ESGAULX : D'autres remarques mes chers collègues? Oui? Monsieur ODEZENNE

Marc ODEZENNE : Est-il possible de connaître environ la superficie qui a été désaffectée de l'ancienne station d'épuration (inaudible)

Marie-Hélène DES ESGAULX : Pas encore, c'est pas encore fait, on n'a pas passé l'acte mais ça va voilà...

Marc ODEZENNE : Et quel projet vous souhaitez faire sur ce terrain?

Marie-Hélène DES ESGAULX : Et bien d'abord, j'attends avant de vouloir y faire quoique ce soit d'obtenir le plan de l'Etat qui s'est engagé à faire un couloir donc pour que les gens qui arrivent de Bordeaux sur l'A660, quand ils rentrent dans Gujan ne soient pas obligés de passer par le rond-point. Donc j'attends ce plan et une fois qu'on aura ce plan et bien, on fera un projet précis. L'idée c'était de faire un parking de covoiturage à cet endroit, ce qui nous paraissait intéressant, l'idée c'est de permettre peut-être à certaines installations dans la zone artisanale d'avoir un peu plus de recul à l'arrière notamment pour leur stationnement de véhicules ou autres, on a quelques demandes là pour, par rapport aux garages je crois, on a quelques demandes et puis on a une proposition d'installer une chocolaterie c'est notre grand chocolatier monsieur MIRGALET meilleur ouvrier de France du chocolat il y a 2 ans ou 3 ans maintenant, 2007 le temps passe vite, qui se propose de faire une chocolaterie. On a trouvé que l'idée était intéressante et voilà. Mais tout ça d'abord, moi j'attends les plans de l'Etat parce qu'il est hors de question qu'on fasse quelque chose. Normalement le couloir envisagé par l'Etat ne doit pas poser de problème puisqu'il est sur l'empreinte de terrain d'Etat que l'Etat a déjà. Mais il faut bien regarder le raccordement avec le rond-point dit de l'Hyper U. Donc je m'interdis de faire quoique ce soit aujourd'hui, il n'y a aucun plan précis tant qu'on n'a pas ça. D'accord? Le Préfet, le

nouveau Sous-Préfet qui est arrivé m'avait dit qu'on allait le recevoir très vite et je crois savoir qu'il y a une réunion sur la route de l'hôpital qui est fixée au 5 décembre et d'après ce que j'ai compris le Préfet en profiterait à l'issue de cette réunion à faire le point justement de ces questions sur l'autoroute. Tout ça devrait s'enclencher assez rapidement, moi je souhaite qu'on réponde à cette demande. En tout cas le covoiturage, je crois que ça fera plaisir beaucoup à Elisabeth et puis c'est une vraie demande parce qu'aujourd'hui, on a beaucoup de gens qui viennent s'installer un peu n'importe comment derrière la mairie, des militaires etc qui posent leur voiture donc on a vraiment ce besoin de parking de covoiturage et puis moi je pense que la chocolaterie sera une bonne chose aussi.

A la faveur de cette remarque, je peux mettre aux voix? Non ? Le Général

Michel FOUQUET : Oui je voudrais, je reviens sur le camping et les zones dont on parle ce sont de nouvelles zones prévues où c'est les zones existantes L comme dit Jacques?

Marie-Hélène DES ESGAULX : Monsieur le rapporteur?

Jacques CHAUVET : Non non il s'agit absolument pas de nouvelles zones. On parle des anciennes zones qu'on élargit.

Marie-Hélène DES ESGAULX : Nous sommes qu'en procédure de modification donc on ne change pas le zonage. C'est vraiment, c'est une modification, c'est pas une révision. On est d'accord? A la faveur de ces remarques je mets aux voix ce dossier. Y-a-t-il des oppositions? Des abstentions? Il est donc adopté à l'unanimité je vous en remercie.

Nous passons à la décision modificative n°2 de notre budget sur 2011 et le rapporteur est Xavier PARIS.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL: Adopté à l'unanimité

<p align="center">09- BUDGET VILLE 2011– DECISION MODIFICATIVE N°2 – CINEMA PASSAGE AU NUMERIQUE</p>

Rapporteur : Xavier PARIS

La décision modificative n° 2, qui vous est proposée, est globalement équilibrée à **75.780,00 euros**.

La section d'investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de **75.780,00 euros**

L'ensemble des opérations est retracé dans le document comptable ci-annexé, que je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir adopter.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances en date du 15 novembre 2011.

Xavier PARIS : Merci madame le maire de m'avoir prêté votre micro.

Le cinéma Gérard Philipe, cinéma de proximité classé Art et essai est depuis de nombreuses années un axe fort de l'animation culturelle de la Ville.

La programmation quasi-quotidienne et l'ensemble des manifestations portées par la ville (Rendez-vous du Cinéphile, Festivals La Tête dans les Images, Gujan Tout Courts, Ciné Sans Frontières) font du « Gérard Philippe » un lieu unique de rencontre, de convivialité, et d'échanges culturels.

Aujourd'hui, le cinéma est confronté à une révolution technologique, la projection numérique. Sur les 5 500 salles que compte notre pays, 3 800 sont passées au numérique ou sont en cours de passage.

A très court terme, seul le format numérique sera diffusé. Notre délégataire, la société ARTEC, rencontre déjà des difficultés majeures pour obtenir des copies pellicules et assurer une programmation.

Aussi, pour maintenir l'accès des publics à la culture cinématographique, notre cinéma doit très rapidement être équipé en matériel de vidéo projection.

Pour cela, il est nécessaire de réaliser une décision modificative, étant entendu que cette opération est pratiquement équilibrée compte tenu des financements qui sont accordés. Seule la TVA restera à notre charge.

Ainsi, cette décision modificative n°2 est globalement équilibrée à hauteur de 75.780 € et elle est exclusivement consacrée au passage au numérique de notre cinéma « Gérard Philippe ». Seule la section d'investissement est concernée.

- **EN DEPENSES**, on peut noter :
 - les crédits affectés à l'achat du matériel numérique estimé à hauteur de 87 660 €,
 - Les crédits d'adaptation de la cabine de projection à hauteur de 2 990 €,
 - une réduction de 14 870 € des crédits prévus initialement pour éventuellement rembourser du capital d'emprunt par anticipation. Cette réduction permettra de financer la TVA du projet, non prise en compte par les différentes subventions.
- **EN RECETTES**, on retiendra :
 - La subvention du Conseil Régional pour un montant de 20 600 €,
 - La participation du CNC qui se compose de deux parties :
 - la première, sous forme de subvention pour un montant de 20 874 €,
 - la deuxième partie étant une avance remboursable pour un montant également de 20 874 €, le remboursement se faisant par le biais des VPF (Virtual Print Fee ou Frais de Copies Virtuelles) : pourcentage sur les « avant-premières » du réseau Artec que la ville touchera et reversera jusqu'à concurrence de la somme avancée.
 - Enfin, une part de la TSA pour un montant de 13 432 €. Cette Taxe Spéciale Additionnelle est prélevée sur chaque ticket d'entrée et alimente un fonds réservé à notre cinéma pour financer les projets de rénovation ou d'équipement.

Ainsi se présente la décision modificative n° 2 du budget principal de la Ville de Gujan-Mestras.

Marie-Hélène DES ESGAULX : Très bien. Sur la TVA disons quand même qu'on aura droit à mettre cet investissement dans le fond de compensation de la TVA l'année prochaine et que donc quelque part on la récupèrera quand même cette TVA voilà. Des remarques sur ce dossier? Oui madame STOME?

Sylviane STOME : Oui, je trouve dommage quand on a un cinéma d'art et d'essai comme le Gérard Philipe qu'on soit obligé de tourner la page et puis de passer au numérique.

Marie-Hélène DES ESGAULX : Si on ne fait pas ça on n'aura plus de films, voilà.

Sylviane STOME : Oui non, mais je suis d'accord mais j'avoue quand même que ça me fait un petit peu de nostalgie

Marie-Hélène DES ESGAULX : Oui mais pourquoi parce que la technique....une salle...On va quand même rester salle art et essai, on va garder tout ça mais simplement techniquement les films qu'on passera seront numériques. Mais on va rester quand même classé salle art et essai.

Sylviane STOME : Mais j'ai le droit d'être nostalgique et de le dire.

Marie-Hélène DES ESGAULX : Mais écoutez, madame je voulais simplement vous remonter le moral n'y voyez pas autre chose et non je voulais essayer de....Non très sincèrement, on n'a pas trop le choix on vient de le voir là pour un film, on m'a cité je ne sais plus lequel, il n'y a que deux copies, c'est lequel film monsieur LABRUE? « La couleur des sentiments », il n'y a que deux copies qui ne sont pas numériques, donc on a beaucoup de mal à obtenir sur deux copies, il y a beaucoup de salles qui le réclament donc voilà. Aujourd'hui d'ici le mois de mars, à partir du mois de mars on n'aura plus, on n'aura plus rien pratiquement plus rien, et même là jusqu'au mois de mars on commence à sentir la difficulté. Donc il était important, qu'on se lance là-dedans. Non je crois que notre petit cinéma gardera toujours son caractère très agréable avec des séances où la programmation est ce qu'elle est, avec des débats, avec voilà. Et puis ça reste intimiste quand même parce que la salle est quand même petite, il y a 180 salles, sièges c'est pas des grandes salles de cinéma comme on en connaît maintenant. Alors à la faveur de la remarque de madame STOME je mets aux voix, non il y en avait une autre? Pardon, Vahid HAJEB.

Vahid HAJEB : Oui madame le maire. Simplement pour répondre à madame STOME, aujourd'hui effectivement nous sommes obligés de passer au monde numérique tout simplement parce qu'on...nouscomme vous disiez très justement tout à l'heure effectivement, on ne trouve pas on ne trouve plus de copies parce que voilà aujourd'hui pratiquement tous les films sortent en DVD et sous des formats numériques. Si on veut justement continuer notre cinéma art et essai à le faire vivre et aussi pouvoir trouver des copies et pouvoir diffuser tous les films, aussi bien anciens que les films récents qui sortent, pour pouvoir avoir réellement une programmation digne de ce nom nous sommes obligés réellement de passer à l'art numérique et en plus de ça pour pouvoir aussi faire vivre le cinéma avec toutes les autres activités que nous avons au sein du cinéma, nous sommes obligés effectivement d'avoir ce type de matériel parce que les bobines c'est ... ce monde là est terminé, vous savez qu'aujourd'hui on passe à autre chose et le monde du cinéma nous amène aussi vers cette avancée qui nous amène beaucoup de confort d'un côté et aussi une qualité supérieure par rapport à ce que nous avons aujourd'hui. Merci madame le maire.

Marie-Hélène DES ESGAULX : C'est un peu comme le moulin à café, on peut avoir la nostalgie de ne plus avoir le moulin à café, il était pas électrique mais le café reste le café. Vous avez la nostalgie aussi du moulin à café madame STOME? Non quand même pas. Mais non mais c'est un exemple c'est un peu ça aussi. Alors je vais mettre aux voix à la faveur de toutes ces remarques

sur cette délibération extrêmement importante à nos yeux, y-a-t-il des oppositions? Des abstentions? Il n'y en a pas et c'est une belle unanimité donc je vous remercie.
Nous allons passer à la décision modificative n°3 monsieur PARIS.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

10 - BUDGET VILLE 2011– DECISION MODIFICATIVE N°3 – PATRIMONIALE

Rapporteur : Xavier PARIS

La décision modificative n° 3, qui vous est proposée, retrace des écritures d'ordre patrimoniales et est globalement équilibrée à **328.838,42 euros**.

La section d'investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de **265.708,42 euros**

La section de fonctionnement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de **63.130,00 euros**

L'ensemble des opérations est retracé dans le document comptable ci-annexé, que je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir adopter.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances en date du 15 novembre 2011.

Globalement cette décision modificative s'équilibre à hauteur de 328 838,42 €. Elle ne comporte que des opérations d'ordre.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT est équilibrée à 265 708 €.

EN DEPENSES, on retrouve :

- Au titre des opérations patrimoniales proprement dites, le transfert des frais d'études et des frais d'insertions sur les imputations définitives apparaît pour un montant de 202.578,42 €. Ce transfert permettra d'assujettir ces dépenses au Fonds de Compensation de la TVA.

On retrouve également :

- Au titre des travaux en régie, un complément de 63 130 € est nécessaire.

EN RECETTES, on retrouve :

Les opérations patrimoniales évoquées en dépenses pour le même montant soit 202 578,42 €,

Les dotations aux amortissements des biens pour un montant de 63 130 €.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT est équilibrée à 63 130 €.

EN DEPENSES, on peut noter l'écriture des dotations aux amortissements pour un montant de 63 130 €

EN RECETTES, on peut noter l'inscription de 63 130 € au titre des travaux en régie.

Ainsi se présente la décision modificative n° 3 du budget principal de la Ville 2011.

Marie-Hélène DES ESGAULX : Merci monsieur le rapporteur. Alors, je dois vous dire que c'est un peu la faute à votre maire, s' il y a plusieurs décisions modificatives. Parce que moi, je souhaite les scinder, je n'aime pas une décision voilà où on , où il y a un peu tout mélangé. Là je trouve que c'est intéressant de faire ressortir l'affaire du cinéma d'abord pour montrer qu'elle est équilibrée en fait sauf la TVA comme vous l'avez dit mais la TVA sera récupérée l'année prochaine et puis là cette affaire patrimoniale qui est complètement liée à des opérations bien spécifiques et qui quand même sont très importantes puisqu'on voit bien, que ça nous dégage du résultat et que ce résultat et bien nous pourrons nous en servir l'année prochaine aussi en matière de TVA d'ailleurs. Alors des remarques sur ce dossier? Il n'y en a pas? Là c'est vraiment totalement technique. Je mets aux voix, pas d'opposition? Pas d'abstention? Abstention du groupe de monsieur VERDELET et donc parce que vous n'avez pas voté le budget c'est pour ça madame STOME, et donc cette délibération est adoptée.

Je passe à nouveau la parole à monsieur PARIS sur la taxe d'aménagement.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à la majorité avec 30 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Fabrice VERDELET, Sylviane STOME, Patrick LOPEZ)

11 – TAXE D'AMENAGEMENT – FIXATION DU TAUX

Rapporteur : Xavier PARIS

Afin de simplifier les taxes d'urbanisme, une nouvelle taxe remplaçant notamment la Taxe Locale d'Equipement (TLE) a été créée afin de financer les équipements publics de la Ville. Il s'agit de la Taxe d'Aménagement. Elle sera applicable à compter du 1er mars 2012.

La Ville de Gujan-Mestras ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit.

Le principal fait générateur de la taxe relève toujours des opérations de construction, de reconstruction ou d'agrandissement.

L'assiette de la taxe repose sur une surface de construction redéfinie dans le cadre de la Loi du 29 décembre 2010, à laquelle on applique une valeur puis un taux qui peut varier de 1% à 5%.

Aussi, je vous propose, mes Chers Collègues, vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants, de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5% sur l'ensemble du territoire communal, taux équivalent à celui de l'actuelle Taxe Locale d'Equipement perçue par notre Ville.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible tacitement. En outre, elle sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du deuxième mois suivant son adoption.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances en date du 15 novembre 2011.

Marie-Hélène DES ESGAULX : Très bien. Des remarques sur ce dossier? On applique la législation. Je mets aux voix. Pas d'opposition? Pas d'abstention? Abstention du groupe de monsieur VERDELET, il y a une explication de vote?

(Inaudible)

Marie-Hélène DES ESGAULX : D'accord. Non mais c'est en fait une taxe qui est remplacée par une autre, il nous faut délibérer ça n'a pas d'incidence sur le budget et je dois vous dire qu'on a fait quelques calculs avec le service des finances on pense au contenu du périmètre et du taux on devrait avoir plutôt un peu plus qu'un peu moins. Voilà c'est vraiment un changement de législation point. Non non, mais je ne cherche pas à vous forcer la main sur le vote, c'est pour vous expliquer vraiment les tenants et les aboutissants. Je remets donc aux voix pas de.. en opposition il n'y en a pas, abstention que du groupe de monsieur VERDELET. Cette délibération est adoptée.

Nous passons ensuite au débat d'orientation budgétaire et toujours monsieur PARIS.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à la majorité avec 30 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Fabrice VERDELET, Sylviane STOME, Patrick LOPEZ)

12 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012 - VILLE-PORT

Rapporteur : Xavier PARIS

Conformément aux dispositions de la Loi ATR (Administrative Territoriale de la République) du 6 février 1992, et au vu du document remis aux Conseillers Municipaux, un débat sur les orientations budgétaires 2012 aura lieu en séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2011.

Ce projet de délibération a été présenté à la Commission des Finances en date du 15 novembre 2011.

Conformément aux dispositions de la loi ATR (Loi Administrative Territoriale de la République) du 6 février 1992, préalablement à l'examen du budget primitif, nous sommes tenus d'organiser un débat sur les orientations budgétaires. Je vous rappelle que ce débat ne donnera pas lieu à un vote.

Je ne m'étendrai pas sur le contexte national que nous connaissons tous, et je m'attacherai plus particulièrement aux axes de réflexions qui nous ont permis de préparer le budget 2012.

- la poursuite du Plan Pluri-annuel d'Investissement,
- l'amélioration de l'autofinancement par la maîtrise des coûts de fonctionnement ,
- la poursuite de la pause fiscale,
- la prudence en terme de ressources.

Donc je vais reprendre chacun de ces points en sachant que vous aurez derrière des graphiques qui illustreront les propos que je tiendrai.

A – LA POURSUITE DU PLAN PLURI-ANNUEL D'INVESTISSEMENT

Dès le début du mandat, un plan pluri-annuel d'investissement a été élaboré. Cela a permis de fixer le montant global à consacrer à l'équipement sur la totalité de la mandature, mais également de prévoir, année par année, les équipements qu'il convient de réaliser.

Le choix a été fait de réaliser les projets les plus conséquents sur les toutes premières années du mandat, compte tenu des conditions excellentes tant en terme de prix qu'en terme de taux bancaires favorables.

Dans cette continuité, le programme d'équipement 2012, estimé à 2,8 millions d'euros est principalement orienté vers des travaux de voirie avec notamment :

- la 2^{ème} tranche de l'avenue De Lattre de Tassigny allant de l'allée du Paradis jusqu'à La Hume,
- la rue du Maréchal Joffre avec également l'enfouissement des réseaux,
- l'allée de Cazaux prolongée,
- le revêtement de l'impasse Moreau,
- et les études pour l'aménagement de l'allée Lespurgères, l'allée de la pelouse, l'allée des Glycines, l'impasse du Sable, l'allée Matato et l'allée Jean de La Fontaine

B – L'AMELIORATION DE L'AUTOFINANCEMENT PAR LA MAÎTRISE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Afin d'avoir un équilibre et des marges de manœuvre consolidées, et plus particulièrement de financer nos équipements au maximum par nos propres moyens, il a été décidé d'améliorer notre autofinancement. C'est donc dans cet esprit qu'est construit le budget primitif 2012.

Le tableau qui est derrière, je le vois d'ailleurs en face c'est parfait ça, le tableau qui est derrière vous donc vous montre l'évolution de l'autofinancement brut et l'autofinancement net. Et depuis 2010 vous constaterez, et ça sera confirmé en 2011, puisque nous aurons de bons résultats. Notre autofinancement brut et notre autofinancement net s'améliorent d'une manière significative.

Mais pour y arriver cela nécessite une maîtrise renouvelée des dépenses de fonctionnement.

Cette année, les dépenses réelles de fonctionnement ne devraient augmenter que de 1,71%, tout en apportant des services de qualité aux gujanais.

Par ailleurs, les charges du personnel sont estimées avec une hausse de 3% seulement par rapport à 2011, comprenant le glissement vieillesse technicité. En fait, une gestion prévisionnelle des emplois permet à la Ville de satisfaire les besoins en redéployant le personnel à chaque fois que cela est possible et de limiter les recrutements à des services nécessitant une forte technicité.

Les subventions et participations sont, quand à elles, stabilisées tout en répondant aux besoins exprimés.

Vous aviez un tableau, mais qui est déjà passé, ça vous montrait l'évolution de l'annuité de la dette, et ce qui est intéressant à remarquer c'est que le montant de l'annuité est quasiment équivalent à l'année 2000 qu'en 2011.

C – LA VOLONTE DE POURSUIVRE LA PAUSE FISCALE

J'avais parlé l'année dernière d'encéphalogramme plat et bien ça continue.

Comme Madame le Maire s'y est engagée, les taux de la fiscalité communale resteront identiques à ceux de 2004.

D – LA PRUDENCE EN TERME DE RESSOURCES

Comme chaque année, et plus particulièrement dans un contexte économique incertain, les prévisions de recettes sont réalistes.

La prudence est même de rigueur en ce qui concerne les recettes liées aux droits de mutation ou celles afférentes au produit des jeux, compte tenu de leur caractère aléatoire.

Vous avez un tableau qui est très intéressant qui montre la différence entre nos prévisions de recettes lors du budget primitif, et les réalisations de recettes que l'on constate lors du compte administratif. Et on voit bien entendu que nos prévisions sont très prudentes puisque nous faisons chaque année plus que nos prévisions. Et nous continuons sur cette voie, nous préférons avoir de bonnes surprises. Je vous donne juste un exemple sur les droits de mutation : alors qu'aujourd'hui ils sont d'environ, à peu près 1million 3 d'euros, nous avons, sur le budget 2012, nous avons l'intention de les estimer à 650 000 euros alors qu'aujourd'hui on perçoit déjà un minimum 1million 3. Mais nous restons prudents puisqu'à tout moment on peut peut être avoir une baisse. Même chose pour le casino : nous sommes aujourd'hui, ce que vous disait madame le maire, à 850 000€, on va approcher les 900, on va sûrement approcher peut-être le million. Pour autant, sur le budget 2012, vous verrez en décembre au prochain conseil municipal, nous les avons budgété, estimé à 650 000 euros. Donc beaucoup de prudence au niveau des recettes. Ainsi se présentent les orientations budgétaires de la ville pour l'exercice 2012.

Marie-Hélène DES ESGAULX : Merci beaucoup monsieur le rapporteur. Deux trois petites remarques si vous permettez. D'abord des orientations budgétaires, c'est d'abord un constat, c'est le constat des facteurs qui concourent à...du contexte économique, des facteurs qui concourent à la construction budgétaire, c'est d'abord un constat et voilà vous savez très bien ce qu'est la situation aujourd'hui. Deuxièmement, c'est ensuite l'expression d'une volonté politique et comme l'a rappelé le rapporteur, il y a une vraie volonté politique de ne pas augmenter les impôts par exemple. Ce dont...ce que je voudrais, dire c'est à l'investissement d'abord, c'est ma satisfaction d'avoir pris la position qui a été la mienne d'avoir voulu en début de mandat, d'abord de faire un plan pluriannuel et de faire beaucoup plus d'investissements en début de mandat que maintenant. Je pense que ça a été un très bon choix. Choix d'abord parce que les entreprises à l'époque répondaient à des appels d'offre dans d'excellentes conditions parce qu'il n'y avait pas beaucoup de travail et les prix étaient plus faibles. Nous avons encore des subventions que nous n'avons plus aujourd'hui semble-t-il. Troisièmement, quand on empruntait le taux d'intérêt était des plus bas jamais connu. Donc... et en plus vous savez que nous on est sur du taux fixe. Donc vraiment on a eu d'excellentes conditions. Aujourd'hui, cette année nous, nous n'emprunterons pas , ce qui est quand même tout à fait exceptionnel et il vaut mieux parce que certaines collectivités comme vous le savez ont du mal à...à même trouver des financements, même si elles ont tous les critères verts et non pas rouges, même si elles ont une excellente situation financière, c'est pas pour autant qu'elles trouvent facilement un financement. Les subventions ne sont plus là, les taux d'intérêt remontent, voilà. Donc je pense que nous avons fait les bons choix, de ce point de vue en investissement. Ce qui est de mon point de vue, le plus important c'est quand même ce qui se passe au niveau du fonctionnement. Parce qu'au niveau du fonctionnement, aujourd'hui on peut le dire au travers de ces orientations budgétaires, c'est que nous avons incontestablement des dépenses de fonctionnement qui maintenant ont une évolution

qui ne dépasse pas les recettes de fonctionnement, ce qui a été le cas pendant très longtemps, là maintenant les dépenses de fonctionnement ont une évolution qui est inférieure à celles des recettes de fonctionnement. C'est très important parce que c'est peut être plus important bien évidemment que ce qui se passe au niveau du...de l'investissement, donc voilà, c'est quelque chose je voulaissur lequel je voulais insister. Je veux féliciter le rapporteur et tous nos services des finances, parce que c'est un bon document ce D.O.B., ce document d'orientations budgétaires, c'est un très bon document parce qu'à un moment donné on est ...on allait tellement dans la précision au niveau du D.O.B. c'est qu'on faisait deux fois le budget. On le faisait au moment du D.O.B. et on le refaisait après. Là c'est un vrai document d'orientations budgétaires comme il doit être, et donc je veux féliciter, je le redis, le rapporteur et les services de leur travail, de leur manière, de leur présentation dans ce débat voulu par la loi. Effectivement comme l'a dit le rapporteur, nous reviendrons cette année à la manière dont nous procédions précédemment, c'est à dire qu'on votera le budget 2012 en décembre 2011. L'année dernière, nous avons voté le budget beaucoup plus tard parce qu'il était, c'était beaucoup plus favorable pour la ville d'intégrer le résultat de 2010. Voilà. Là on a absolument pas besoin d'intégrer le résultat de 2011, dans la manière dont nous allons construire le budget 2012 donc voilà. Nous attendrons les bonnes nouvelles d'ailleurs des résultats 2011 qui effectivement je confirme devraient être excellents. Voilà un peu ce que je voulais vous dire sur ce D.O.B. qui.....oui c'est une certaine satisfaction...pourquoi, parce que comme le contexte est difficile et bien ça nous fait plaisir d'avoir des critères, des indicateurs qui sont ...qui s'améliorent comme celui de l'autofinancement, je pense que notre responsabilité aujourd'hui c'est une responsabilité très importante au niveau des collectivités territoriales, l'effort doit être partagé, pas seulementl'Etat fait beaucoup d'efforts au niveau budgétaire, il faut aussi que les collectivités territoriales le fassent, et pour moi, cet effort depuis le début de ce mandat, il a toujours été en direction de mes administrés, de mes contribuables, en décidant de ne pas augmenter les impôts. C'est facile de faire plein de choses en augmentant les impôts, ça c'est facile. Bon faire avec ce que l'on a, c'est quand même un peu plus compliqué. Donc c'est ce que nous faisons depuis le début de ce mandat, c'est l'honneur de notre conseil municipal, donc je suis vraiment très très heureuse de rappeler ça. Au moment du budget, le mois prochain je m'appliquerai le souhait qu'a voulu le gouvernement que les collectivités donnent un certain nombre d'éclairages à leurs administrés. En terme par exemple de frais de communication, en matière quel....que...que coûte un élu, moi je n'ai pas de voiture de fonction par exemple, je me paie mon essence etc...Je pense que tout ça, il faut le dire maintenant on aura besoin d'une certaine, c'est ce qu'a souhaité le gouvernement et ce qu'on va avoir inscrit dans la loi de finances pour les départements et les régions et pour les grandes villes. Moi je m'appliquerai ça, parce que je trouve que chaque fois que l'on peut faire de la transparence, qu'on peut indiquer à nos administrés la manière dont nous gérons notre budget comme on a à rougir de rien du tout, que véritablement il y a...au contraire nous faisons, pas dans le bénévolat mais que nous faisons quand même dans vraiment le minimum de ce quile minimum, donc nous donnerons ces montants au moment du budget et je vais demander à l'administration de préparer ça. J'ouvre le débat, mes chers collègues. On va d'abord laisser peut-être la parole à nos collègues.

Xavier PARIS : Juste est ce que je peux parler du budget du port de La Hume?

Marie-Hélène DES ESGAULX : Non non, on va le faire après, non non non, restons dans le budget de la ville. Allez monsieur MORA.

Michel MORA : Inaudible

Marie-Hélène DES ESGAULX : Attendez je vais essayer d'enlever....

Inaudible

Evelyne DONZEAUD : Le mien marche

Michel MORA : Alors est- ce que ça marche ici,

Marie-Hélène DES ESGAULX : Viens viens viens ici

Evelyne DONZEAUD : Le mien marche, le mien marche

Marie-Hélène DES ESGAULX : Bien sûr mais j'ai pas fait exprès mais là....

Michel MORA : Jacques, je peux prendre ton micro?

Xavier PARIS : Non mais il ne marche pas.

Marie-Hélène DES ESGAULX : Non non mets toi là

Sylviane STOME: Vous l'avez payé combien madame le maire?

Michel MORA : Non non non rien du tout.

Marie-Hélène DES ESGAULX : Là c'est de l'improvisation madame STOME.

Michel MORA : Non non non franchement

Xavier PARIS : Madame STOME vous viendrez ici tout à l'heure, sur mes genoux, sur mes genoux

Sylviane STOME: Surtout pas, le mien marche.

Marie-Hélène DES ESGAULX : Vous voyez que vous êtes bien traité(e)

Michel MORA : Bon écoutez je suis très bien ici à côté de Xavier et de Marie-Hélène DES ESGAULX bien sûr. Non je dirais, où-est-ce-qu'il est Xavier? Juste à côté de moi. Donc on considère que c'est un très bon budget tout simplement, sérieux Marie-Hélène, on en a déjà parlé. Et on a parlé également des délégations de service public. Alors évidemment peut-être pas au niveau de Gujan-Mestras, au niveau du Bassin d'Arcachon, au niveau de la Région. Même si j'ai les cordes vocales un peu cassées je sors d'une longue réunion, et tu le sais bien . Je crois qu'il serait intéressant aujourd'hui, dans l'avenir, comme beaucoup de communes le font en France, de réfléchir pour récupérer certaines délégations de service public pour les passer en régies. Je vois que ça fonctionne bien à la COBAS, au niveau des ordures ménagères, et c'est vrai j'ai récupéré un petit peu, Dédé bien évidemment, on te remercie également et tous les élus de la COBAS puisque le taux d'enlèvement des ordures ménagères (inaudible) , alors que du côté ...dans d'autres secteurs il est, je crois à 19%, et j'ai regardé au niveau national il frise les 25 et 26%. D'où l'intérêt parfois de récupérer des délégations et de les faire passer en régies. Alors c'est une réflexion qui mérite de travailler. J'espère qu'on pourra en reparler dans quelques...peut être pas demain mais dans quelques années. Je vais rejoindre ma place

Marie-Hélène DES ESGAULX : Désolée d'avoir.....

Michel MORA : Franchement c'était de l'improvisation.

Marie-Hélène DES ESGAULX : Bon merci Michel MORA d'abord de ces compliments sur le ...sur ce document budgétaire, qui me vont droit au coeur et qui vont droit au coeur de

toutes...non non non on l'a pas fait exprès parce que si on.... d'abord on sait pas ce que....non non...et je demande à José de faire un point parce que ça fait deux fois qu'on a un souci, j'avais cru que la dernière fois c'était moi qui ne m'étais pas mis au bon micro, mais là, on a quelque chose qui va pas. Donc merci encore à Michel MORA...voilà...quelque....souvent on dit que quelque fois l'opposition n'est pas, n'est pas toujours enclin à, je dirais à positiver et à dire les choses mais plutôt à critiquer systématiquement. Bon Michel MORA vient de faire un exercice tout à fait différent de reconnaissance de ce document qui est très technique en fait, qui est très technique, qui est pas...il n'y a pas une volonté particulière politique. Je pense que les choses sont claires. Dire « j'augmente pas les impôts » pour moi c'est pas de gauche ou de droite, dire je limite mes investissements et on fera pas beaucoup d'investissements parce qu'on en a fait beaucoup en début d'année, de mandature et maintenant on est dans la logique. C'est pas non plus de gauche ou de droite etc...donc je...j'apprécie que monsieur MORA ait compris largement ça. Sur les régies, j'avais lu d'ailleurs un excellent article dans le...je crois que c'était dans le journal « La Dépêche », sur le sujet. On en a effectivement parlé ensemble. Nous on commence à le mettre en oeuvre dans notre ville avec le camping municipal puisque donc c'était une délégation de service public et nous faisons reprendre l'exploitation...de...de ce...le fonctionnement donc de ce camping par l'EPIC Office de Tourisme, depuis le...là...le...depuis le 1er novembre dernier, et je pense qu' on verra avec les chiffres bien sûr, le directeur de l'EPIC a pris ça très à coeur et il aura à coeur de démontrer que justement l'exploitation en régie de ce camping va donner de meilleurs résultats à la ville. Alors ça sera facile : le loyer de la ville, la redevance que nous touchions était pour cette dernière année de 44 000€, on regardera si dans les chiffres de l'EPIC, qui vont être d'ailleurs avec une comptabilité analytique, tout est pas mélangé là non plus, il y a vraiment la Maison de l'Huître, la Maison...l'Office...l'Office de Tourisme proprement dit, et il y aura une troisième annexe qui sera maintenant le camping, donc on pourra voir si on gagne plus ou moins que ces 44 000€. C'est un pari, mais je suis assez d'accord avec toi Michel, je pense qu'on peut le faire. On peut pas le faire partout, par exemple on en a discuté ensemble sur la piscine c'est extrêmement technique et il est hors de question que l'exploitation de la piscine, elle puisse être faite en régie, il fautlà c'est pas possible mais il y a des endroits, où c'est possible et en tout cas ça mérite chaque fois de se poser la question et c'est tout le mérite de ta..de ta remarque. Je vais passer la parole maintenant à madame STOME. Alors si le micro marche en plus ça ne peut qu'être agréable, c'est pas possible. Parce que monsieur MORA, j'avais mal commencé en lui donnant pas la parole avec un micro qui ne marchait pas.

Sylviane STOME: Oui, mais moi vous ne m'avez pas acheté et le micro marche.

Marie-Hélène DES ESGAULX : Ah ben zut alors!

Sylviane STOME: Bon j'arrête de plaisanter là je vais dire des choses un peu plus....Les taux d'imposition de la ville ne bougent pas mais ils sont déjà bien élevés. Ceci n'empêche pas aux administrés d'avoir une augmentation des impôts puisque effectivement c'est la base qui augmente. C'est l'Etat qui fait augmenter...enfin qui...qui....décide de l'augmentation, qui vote cette augmentation de la base....

Marie-Hélène DES ESGAULX : 1%

Sylviane STOME: 2

Marie-Hélène DES ESGAULX : Non sur l'année 2011 c'était...pour 2012 ça sera 1,8, mais pour 2012. Là quand vous dites que ça a augmenté vous prenez donc les avertissements qu'on a reçus là à l'automne, c'était doncc'est 1 ou c'était 2?

?: 2

Marie-Hélène DES ESGAULX : 2% cette année c'était 2%

Sylviane STOME: Et donc au niveau de l'Etat enfin...même si vous ne voulez pas le dire c'est...vous êtes quand même, au niveau de l'Etat, un sénateur et vous ne pouvez pas dire que vous faites une politique au niveau de l'Etat et une autre politique

Marie-Hélène DES ESGAULX : Non mais c'est vrai

Sylviane STOME: Au niveau de la commune

Marie-Hélène DES ESGAULX : C'est tout à fait vrai

Sylviane STOME: Par contre c'est... les taux ce ne sont que les taux qui sontqui ne bougent pas, c'est à dire que les impôts de toute façon, les impôts de vos administrés, vous dites que les impôts ne bougent pas mais les impôts eux vont quand même augmenter et ils augmentent de façon assez ...assez importante tous les ans. Il n'y a pas que l'Etat c'est vrai, il y a la région parce que c'est vrai que l'Etat c'est pas mal désengagé et a laissé pas mal de choses au niveau de la région et au niveau du département donc il faut bien trouver des ressources.

(inaudible)

Marie-Hélène DES ESGAULX : Laissez parler madame STOME s'il vous plaît.

Sylviane STOME: Oui, j'ai pas tout à fait terminé, laissez-moi réfléchir deux minutes, je prends mon temps, merci. La dotation de l'Etat, elle, va aussi sûrement baisser l'an prochain étant donné le contexte national.

Marie-Hélène DES ESGAULX : Non

Sylviane STOME: Ou elle reste stable ou elle baisse enfin bon... on ne le sait pas trop encore.

Marie-Hélène DES ESGAULX : Si, je vais vous répondre, je vais vous répondre.

Sylviane STOME: Après les droits de mutation le casino comme vous dites c'est assez aléatoire, c'est en hausse aujourd'hui, moi je suis comme vous j'espère que ça continuera, en me posant des questions sur les principes comme j'en parle parfois mais bon c'est tout des... c'est vrai que c'est quand même assez aléatoire. Ça monte d'un côté, ça descend de l'autre et l'inverse peut se reproduire dès le lendemain. Là on peut pas vraiment savoir. Et puis il y a le problème de l'inflation qui nous retombe aussi sur le dos, les ...les ...les impôts indirects, bon je sais bien qu'ici c'est peut être pas l'endroit d'en parler mais enfin bon les administrés ont aussi, touchent tout ça qui coûte très cher.

Marie-Hélène DES ESGAULX : C'est bon dans vos remarques? De toute façon vous pourrez revenir quand vous voulez. Xavier va peut être répondre sur certains points.

Xavier PARIS : Non. Juste deux points. Effectivement, vous dites que les taux n'augmentent pas, les bases augmentent ce qui est vrai, mais nous, je veux dire nous Ville, commune de Gujan-Mestras, on ne peut agir que sur ce que l'on maîtrise, et aujourd'hui on ne maîtrise que le taux. D'accord? D'autres communes, sur le bassin ou ailleurs, augmentent aussi les taux. Nous on ne les augmente pas depuis 2004. Concernant les dotations de l'Etat ça ... c'est clairement indiqué d'ailleurs sur le document qui a été remis à tous les conseillers municipaux. Il n'y aura

pas de réduction des dotations, mais une stabilisation des..., en valeur, des dotations de l'Etat sur l'année 2012, c'est une certitude.

Marie-Hélène DES ESGAULX : Moi je rajoute simplement sur le...sur l'interrogation personnelle que vous avez faite en disant que je vote le budget de l'Etat, ce qui est vrai, mais j'ai pas l'impression de pas...de...de faire une politique différente et je vais vous dire pourquoi, parce que c'est le premier budget que...de 2012...c'est le premier budget de l'Etat depuis des années et des années je crois même que ça remonte à 1945 on dit certains, où c'est le premier budget qui diminue en matière de dépenses. Le budget de l'Etat va diminuer. De toutes les façons on ne peut plus faire autrement. C'est clair, il faut arrêter de ...le budget de l'Etat jusqu'à maintenant était en...chaque fois en déficit, et ce déficit; et bien il était comblé par une dette. Donc on est arrivé à des dettes structurelles qui sont ...il y a eu la dette conjoncturelle à cause de la crise etc... qui doit faire à peu près 40% du total de la dette, mais il y a 60% qui est pas conjoncturel, qui est structurel, c'est l'empilement chaque année de ces strates de déficit, et ça concernait autant très sincèrement les gouvernements de gauche que les gouvernements de droite, donc aujourd'hui nous avons dit c'est fini, donc nous présentons un.....pour la première fois un budget qui est en réduction de dépenses, c'est pour ça que je ne me sens pas du tout mal à l'aise. Donc c'est pas facile c'est pas....c'est pas simple du tout mais vraiment on est dans une adéquation et vous savez aujourd'hui je crois qu'on gagnera tous les uns et les autres à arrêter d'opposer l'Etat et les collectivités territoriales. Je pense qu'on n'a plus les moyens de ça, c'est trop réducteur de dire c'est de la faute à l'Etat, c'est de la faute....Même l'Etat quand il a dit à un moment donné c'est la faute aux collectivités qui ont augmenté leur...leur effectif et tout ça. Je crois qu'il faut arrêter. On est dans une période qui est très difficile pour tout le monde, on ne sait ce que ...,ce que ça va donner, il faut que tout le monde tire dans le même, le même sens et que chacun prenne sa part de solidarité. Enfin moi c'est dans cet esprit que j'aborde à la fois ma discussion budgétaire au Sénat, comme je l'aborde ici. Faut qu'on fasse de le...qu'on soit...qu'on fasse des efforts. Alors sur les 2% des bases, moi ça ne me choque pas si vous voulez parce que ça correspondil y a eu des années où c'était 1% quand même, l'année avant ça devait être 1. Donc l'année dernière 2, là ça va être 1,80 c'est presque des taux d'inflation chaque fois. Il faut bien dire ce qui est , c'est pas des taux d'augmentation, c'est plutôt des taux qui vont avec l'inflation. Je pense aussi que dans quelques temps on va enfin faire la revalorisation des bases locatives et je pense que c'est vraiment nécessaire parce que ça fait longtemps que pour des raisons sûrement électorales d'ailleurs, les gouvernements successifs ont renoncé à faire cette remise à plat des valeurs locatives et c'est bien dommage. Parce que vous voyez quand vous comparez le taux de Gujan et vous dites il est très élevé. Vous avez raison de mon point de vue il est trop élevé. Si je pensais pas ça je l'aurais augmenté. Donc je pense qu'il est trop élevé . Mais il est trop élevé ça veut rien dire parce qu'en fait il s'applique à une base, et la base de Gujan, c'est une maison moyenne qui a été décidée, c'est une valeur moyenne si vous voulez mais qui n' a rien à voir avec celle qui est décidée pour La Teste ou qui est décidée pour Arcachon. Ce qui fait que comparer les taux et rien que les taux quelques fois ça ne veut rien dire. Il faut regarder le taux comparé à la valeur de référence, la valeur locative dans chaque ville pour avoir une meilleure appréciation. Donc moi je souhaiterais, qu'il y ait cette revalorisation des bases et que tout le monde soit, j'allais dire d'équerre, et que là si on fait une vraie revalorisation des bases partout, on pourra avoir vraiment là une comparaison des taux qui seraqui sera....intéressante. Voilà. Ceci dit si je pouvais baisser les impôts je le ferais, je n'en suis pas là, on en est simplement à les avoir stabilisé et comme on va aller comme ça jusqu'à la fin du mandat ça fera dire que c'est sur 10 ans que nous n'aurons pas augmenté le taux. Je voudrais bien que vous me présentiez beaucoup de villes voilà même en Gironde qui...qui auront tenu le choc dans cette période-ci comme ça. Sur la dotation de l'Etat, tu as très très bien répondu, sur les recettes de casino, bon d'abord oui ça augmente, ça monte et ça descend vous avez complètement raison, c'est du jeu. Alors c'est un peu la loterie, je peux même m'amuser en disant ça, mais c'est pour ça, la raison pour laquelle le rapporteur l'a très bien dit tout à l'heure, nous nous prenons nous ne prenons aucun risque. On se dit en 2011 on a encaissé 950 000€,

voilà on va mettre ça pour le budget 2012, pas du tout , on va rester pratiquement à une prévision au....

Xavier PARIS : 650

Marie-Hélène DES ESGAULX : 650, on va rester comme l'année avant puisqu'on considère que c'est la sagesse. Pareil pour les droits de mutation, on va pas prendre pour 2012 , on est à 1 million 3, on va pas prendre 1 million 3. Donc voilà, on cette... cette prévision, ce sont donc, il ne faut pas avoir peur de ces recettes. C'est des recettes, si vous voulez c'est quand même bien, c'est quand même des choses qui viennent améliorer notre .. notre autofinancement puisque c'est de la recette qui vient et qui n'a pas en contre partie une dépense. Donc elle vient améliorer notre fonds de roulement et nous notre ville étant très pauvre quand même il faut dire ce qui est, moi je peux vous dire que je suis les budgets de la ville depuis l'année 1983. Et quand j'avais découvert pour la première fois en 1983 le budget de Gujan-Mestras, j'étais atterrée parce que la première activité c'était l'ostréiculture et l'ostréiculture ne rapporte rien au budget de l'Etat puisque que ça ressort de l'agriculture donc rapportait même pas de taxe professionnelle qui à l'époque n'était pas à la COBAS, arrivait à la ville. Donc vraiment, on est une ville très pauvre. Mon prédécesseur le disait mais il avait vraiment raison et toute l'action a été de ...de.. au fil des années et bien de ...d'augmenter si vous voulez la capacité financière, de la tirer par le haut, il y a eu des moments où on a eu des montants d'autofinancement qui n'étaient pas satisfaisants. Là depuis 2 ans, on a des chiffres qui redeviennent comme on... comme on...comme on les souhaite avec pourtant une politique d'investissement qui est quand même très forte. Voilà. Je crois qu'on a un bon débat en disant cela d'ailleurs parce quemais je crois que c'est notre responsabilité, vous voyez. Moi dans ce mandat je me satisferai pas de dire simplement « j'ai fait ce que j'avais dit ». Il y a deux trois choses que j'arriverai pas à faire, mais on en parlera à la fin mandat, on y est pas. Mais je me satisferai pas de dire « oui mais j'ai fait tout ce que j'avais promis ». Je vais avoir fait ce que je peux de mon mieux en laissant et même en améliorant, non seulement en laissant des finances saines, mais je dirais en améliorant ces finances par rapport au moment où je les ai prises. Voilà. Donc parce que je crois que c'est notre responsabilité aujourd'hui, c'est infiniment plus difficile parce que construire un bâtiment, les jeunes ce matin, il y avait un petit gamin là qui tout à l'heure, qui me disait « Alors qu'est-ce qu'on va pouvoir faire comme bâtiment? » C'était drôle d'ailleurs parce qu'il est revenu deux ou trois fois le conseil municipal des jeunes sur cette question « mais qu'est-ce qu'on va pouvoir faire? » . Et mais d'abord il faut avoir l'argent etc...et ça coûte... bon. Faire les choses c'est facile, mais franchement aujourd'hui notre grande responsabilité et bien c'est d'être très économe, de laisser des marges de manoeuvre à nos successeurs, de faire en sorte ...moi j'ai le maintenant cette obsession d'avoir une bonneune bonne situation financière et ça me paraît essentiel. Ça ne l'était, ça l'était moins à certains moments. C'est beaucoup plus aujourd'hui parce que c'est vrai que la dotation de l'Etat, un jour, on sait pas ce qui peut arriver, peut diminuer. C'est pas la cas pour l'année prochaine comme l'a bien rappelé Xavier. Mais ça peut diminuer. Il peut se passer n'importe quoi. On commence à parler en terme de péréquation des collectivités donc ça on a intégré ça dans la loi de finances, que les communes riches, c'est pas notre cas heureusement, voilà de toute façon, que les communes riches paient un peu pour les communes pauvres, donc il va y avoir des modifications qui vont être...qui peuvent être très fortes qui peuvent impacter très fortement nos budgets donc il faut que nous soyons solides et c'est ce à quoi s'emploie Xavier, les services à nous préparer vraiment une très très très très bonne construction budgétaire ce dont je les remercie. Je n'ai pas la prétention de vous avoir convaincue madame STOME, heureusement il n'y a pas de vote comme ça je ne serai pas déçue après cet exposé. Mais je vous remercie d'avoir contribué, comme Michel MORA, à ce débat qui est prévu par la loi et qui me semble un débat intéressant. Est-ce qu'il y a d'autres remarques? Nous, conseillers de la majorité municipale pouvons intervenir aussi s'ils le souhaitent. Non? Nous faisons tous confiance au rapporteur? L'essentiel a été dit? Et bien, il en est ainsi décidé donc le débat est clos et je vous remercie de l'avoir nourri. Nous passons à la dernière je crois délibération qui est celle du tableau des

effectifs. Il n'y en a pas d'autre avant? Non le port, le port, le port. Décidément je voulais absolument l'empêcher de parler du port. Alors petit débat sur port, ça va être très court là.

Xavier PARIS : Il faut juste que je retrouve...

Marie-Hélène DES ESGAULX : Pardon Xavier

Xavier PARIS : Parce que j'avais tout plié moi

Marie-Hélène DES ESGAULX : Mais qu'est-ce que c'est ça? Allons, quelle organisation!

Xavier PARIS : Donc mes chers collègues, le port de La Hume ça va être très court, très court. Au niveau de l'investissement pour l'exercice 2012 nous prévoyons sur le budget du port la réalisation d'un ponton flottant le long du quai pour permettre un accès plus aisé aux embarcations, ainsi, ça c'est le premier investissement, ainsi qu'au remboursement du capital de la dette. En recettes, on trouvera le virement et un emprunt d'équilibre. Au niveau de la section d'exploitation les dépenses et les recettes restant globalement stables avec une légère diminution des dépenses à caractère général. Voilà pour les orientations budgétaires du port de La Hume.

Marie-Hélène DES ESGAULX : Est-ce que vous voulez rajouter les uns ou les autres quelque chose sur ce débat? Non je crois que sur le port on est, vous nous faites même l'amitié de le voter d'habitude le budget du port. Donc voilà. Donc à la faveur de ces remarques, nous passons à la dernière délibération qui est celle des effectifs. Le rapporteur était Julien SUSPERREGUI qui a donné sa procuration à Sylvie. Alors c'est toi qui rapporte Sylvie.

(Inaudible)

Marie-Hélène DES ESGAULX : J'ai presque l'impression qu'il préfère Sylvie à Michel MORA, mais enfin bon, je voudrais pas...

Xavier PARIS : Ah non non prends celui de Marie-Hélène

Sylvie POIRIER : Ah il faut que je prenne celui de Marie-Hélène en plus

12 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Sylvie POIRIER

Afin de pouvoir procéder aux opérations courantes de gestion du personnel telles que nominations, avancements, réussites aux concours ou examens, reclassement, mutation, changement de quotité de travail, départ en retraite, etc.,

Je vous propose d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs :

A créer au 30/12/2011

1 poste(s) : Rédacteur à Temps complet

1 poste(s) : Rédacteur-Chef à Temps complet

- 1 poste(s) : Animateur Principal de 1ère classe à Temps complet**
- 2 poste(s) : Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques de 1ère classe à Temps complet**
- 1 poste(s) : A.T.S.E.M. Principal de 2ème classe à Temps complet**
- 2 poste(s) : Ingénieur en Chef de classe normale à Temps complet**
- 2 poste(s) : Agent de Maîtrise Principal à Temps complet**
- 5 poste(s) : Agent de Maîtrise à Temps complet**
- 3 poste(s) : Adjoint Technique Principal de 2ème classe à Temps complet**
- 6 poste(s) : Adjoint Technique 1ère classe à Temps complet**

A créer au 01/01/2012

- 1 poste(s) : Infirmier de classe normale à Temps non complet 20/35èmes**

Marie-Hélène DES ESGAULX : Merci madame le rapporteur. Des remarques sur ce dossier? D'abord c'est pas des embauches, je le dis tout de suite, c'est des avancements de grade et voilà.

Sylviane STOME : Oui, non mais je voulais savoir « Infirmier de classe normale », infirmier à la mairie ça existe depuis longtemps?

Marie-Hélène DES ESGAULX : Ecoutez, là vous me collez. Au secours, alors....

Sylvie POIRIER : C'est l'animatrice du lieu d'accueil enfants-parents.

Marie-Hélène DES ESGAULX : Et bien voilà, voilà, très bien. Bon. Non là j'avoue que....qui a été reçue au concours. Moi j'ai....non non vas-y.

(Inaudible)

Marie-Hélène DES ESGAULX : Moi j'ai décidé qu'on mettait à 100%....voilà, chaque fois que quelqu'un est reçu à son concours etc...il a le droit de voilà, il récupère, voilà...Je mets donc aux voix cette délibération. Y-a-t-il des oppositions? Des abstentions?

Sylviane STOME : Nous ne participons pas au vote.

Marie-Hélène DES ESGAULX : Vous ne participez pas au vote.

Sylviane STOME : Contrairement à habituellement où nous nous abstenons, là nous ne participons pas.

Marie-Hélène DES ESGAULX : Voilà, mais je vous comprends, je ...voilà vous ne participez pas au vote. Et donc cette délibération est adoptée. Et bien mes chers collègues nous nous retrouvons donc le ...c'est le 19? c'est ça? Non? Est-ce que quelqu'un peut me dire la date? 19 décembre donc où il y aura quand même au menu pas mal de choses dans ce conseil donc voilà. Merci beaucoup à chacun et chacune d'entre vous.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité (Fabrice VERDELET, Sylviane STOME ET Patrick LOPEZ n'ont pas participé au vote)

La séance est levée à 20h09.